

### Entre 2008 et 2009, la crise a accentué les inégalités

Roger RABIER - INSEE

En 2009, la moitié des languedociens vivent avec plus de 1 470 € par mois. Cet indicateur place le Languedoc-Roussillon à l'avant dernier rang des régions métropolitaines. Le sur-chômage, le niveau moins élevé de l'activité féminine et, dans une moindre mesure, la présence plus forte de retraités expliquent, en grande partie, ce classement.

Conséquence de la crise, le niveau de vie médian se stabilise en 2009 après une assez forte progression les années précédentes. Mais les inégalités se creusent : le niveau de vie des plus modestes a baissé et celui des plus aisés a continué de croître. Le Languedoc-Roussillon demeure la quatrième région la plus inégalitaire.

En un an, le nombre de languedociens vivant en dessous du seuil de pauvreté a augmenté de près de 17 000 personnes. Le taux de pauvreté s'élève désormais à 18,6 % de la population des ménages contre 18,1 % l'année précédente. Les familles et les moins de 20 ans ont été les plus touchés par l'accroissement de la pauvreté.

#### Le niveau de vie est moins élevé en Languedoc-Roussillon

En 2009, la moitié des languedociens disposent d'un niveau de vie annuel supérieur à 17 600 €, soit environ 1 470 € par mois contre 1 590 € au niveau national (tableau 1). Selon cet indicateur, le Languedoc-Roussillon se classe à l'avant-dernier rang des 22 régions métropolitaines, loin derrière l'Île-de-France et légèrement au-dessus du Nord-Pas de Calais.

Trois facteurs expliquent cette faiblesse : le sur-chômage, la moindre activité féminine et, dans une moindre mesure, la présence plus forte de retraités en Languedoc-Roussillon (encadré page 2).

En premier lieu, le niveau plus élevé, d'environ 3 points, du taux de chômage en Languedoc-Roussillon contribue pour plus de 60 % à l'écart de niveau de vie (graphique 1). En effet, les prestations liées au chômage se substituent en partie aux revenus d'activité, tout en amortissant l'effet à la baisse due à la perte d'emploi.

Tab. 1 : Un niveau de vie moins élevé dans la région

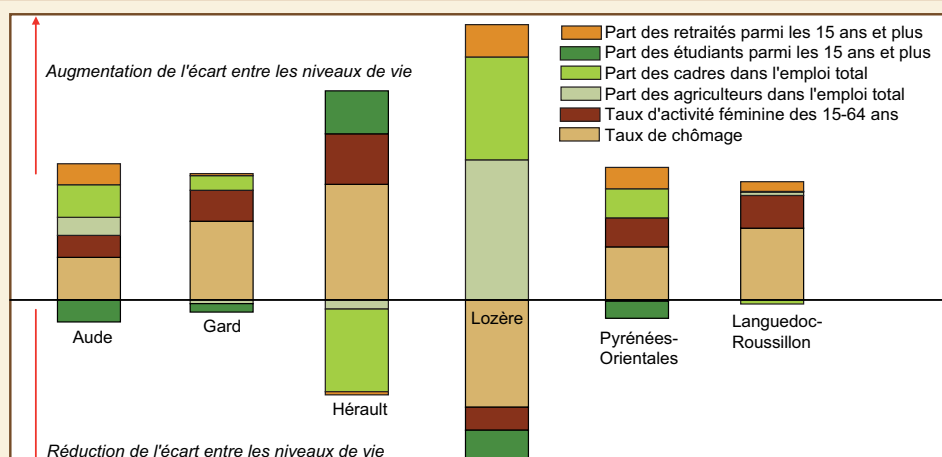
|                             | Niveau de vie médian mensuel par unité de consommation en euros 2009 | Rang par niveau de vie croissant |
|-----------------------------|--|----------------------------------|
| Aude                        | 1 400  | 4 <sup>ème</sup> département     |
| Gard                        | 1 470  | 16 <sup>ème</sup> département    |
| Hérault                     | 1 500  | 35 <sup>ème</sup> département    |
| Lozère                      | 1 490  | 29 <sup>ème</sup> département    |
| Pyrénées-Orientales         | 1 430  | 6 <sup>ème</sup> département     |
| <b>Languedoc-Roussillon</b> | <b>1 470</b>   | <b>2<sup>ème</sup> région</b>    |
| Province                    | 1 550  |                                  |
| France métropolitaine       | 1 590  |                                  |

Source : Insee, revenus disponibles localisés

Cette publication complète l'analyse régionale des effets de la crise, qui a fait l'objet de deux articles : «*En Languedoc-Roussillon, la construction et l'intérim subissent la crise de plein fouet*», Repères Synthèse n°5, juin 2010 et «*Reprise ou sortie de crise ?*», Repères Synthèse n°4, juillet 2011.

Graph. 1 - Contribution à l'explication de l'écart avec le niveau de vie médian de la province

Unité : en %



**Lecture :** Le sur-chômage contribue à augmenter de 37 % l'écart de niveau de vie médian entre l'Aude et la province alors que la plus faible part des étudiants contribue à le réduire de - 19 %.

Source : Insee, Revenus disponibles localisés

Ensuite, la faiblesse relative du taux d'activité des femmes joue pour près de 30 % dans l'écart de niveau de vie. L'apport de ressources liées à l'activité des femmes augmente en effet le niveau de vie des ménages.

Enfin, la présence plus nombreuse des retraités explique environ 10 % de l'écart de niveau de vie. Leur part relative dans la population des 15 ans et plus est supérieure de 1,5 points dans la région, et les niveaux de vie des retraités sont, en moyenne, moins élevés que ceux des actifs<sup>(1)</sup>.

Les proportions de cadres, d'agriculteurs et d'étudiants sont sensiblement les mêmes dans la région et pour l'ensemble de la province (tableau 2). Ces facteurs, qui éclairent les disparités départementales, ne contribuent donc pas aux écarts de niveau de vie médian, au niveau régional, entre le Languedoc-Roussillon et la province.

(1) Au niveau national, le niveau de vie médian des retraités est inférieur de 8% à celui des actifs.

**Tab. 2 : Facteurs explicatifs des écarts de niveau de vie entre les départements et la province** Unité : %

|                             | Taux de chômage au 4 <sup>ème</sup> trimestre 2008 | Taux d'activité féminine des 15-64 ans | Part des retraités parmi les 15 ans et plus | Part des étudiants parmi les 15 ans et plus | Part des agriculteurs parmi les actifs occupés | Part des cadres parmi les actifs occupés |
|-----------------------------|--|--|---|---|--|--|
| Aude                        | 10,5   | 63,4                                   | 32,5  | 7,5   | 4,4  | 10,3                                     |
| Gard                        | 11,0   | 63,7                                   | 27,4  | 8,9   | 2,2  | 12,3                                     |
| Hérault                     | 11,3   | 63,0                                   | 26,7  | 11,3  | 2,0  | 16,4                                     |
| Lozère                      | 4,5  | 68,8                                   | 31,7  | 7,9   | 10,9   | 8,3                                      |
| Pyrénées-Orientales         | 11,0   | 62,5                                   | 32,4  | 8,0   | 2,3  | 10,7                                     |
| <b>Languedoc-Roussillon</b> | <b>10,9</b>  | <b>63,3</b>                            | <b>28,8</b>                                 | <b>9,4</b>                                  | <b>2,7</b>                                     | <b>13,3</b>                              |
| Province                    | 8,1  | 66,8                                   | 27,1  | 9,4   | 2,4  | 13,1                                     |

Source : Insee

### Modèle explicatif de l'écart de niveau de vie médian entre un département et la province

De nombreux déterminants influencent le niveau de vie médian d'un département. Un modèle linéaire a été élaboré pour expliquer l'écart, en 2009, entre le niveau médian des départements et celui de la province (compte tenu de sa spécificité, la région Île-de-France a été exclue).

#### Les critères les plus explicatifs de cet écart retenus ont été :

- Le taux de chômage localisé au quatrième trimestre 2008 (TXCHOM)
- Le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans en 2008 (TXACTFEM)
- La part des agriculteurs parmi les actifs occupés en 2008 (PARTAGRI)
- La part des cadres parmi les actifs occupés en 2008 (PARTCADRE)
- La part des étudiants parmi les 15 ans et plus en 2008 (PARTETU)
- La part des retraités parmi les 15 ans et plus en 2008 (PARTRET)

#### Formellement, le modèle s'écrit :

$$\text{Ecart} = a + bX + r$$

avec :

Ecart : écart entre le niveau médian des départements et celui de la province

a : constante

b : coefficient du facteur X

r : résidu

Le modèle comporte 87 observations (départements de la province avec regroupement des deux départements de la Corse), 1 constante et 6 variables explicatives. Il est globalement significatif (Statistique de Fisher = 120 pour 80 degrés de liberté). Le coefficient de détermination (R<sup>2</sup>) atteint 0,9 et tous les paramètres b sont significativement différents de 0 d'après le test de Student.

On obtient :

$$\text{Ecart} = -0,16 - 1,28\text{TXCHOM} + 0,48\text{TXACTFEM} - 0,69\text{PARTAGRI} + 0,90\text{PARTCADRE} - 0,85\text{PARTETU} - 0,29\text{PARTRET} + r$$

La répartition des résidus (différence entre l'écart de niveau de vie estimé et celui constaté) est très proche d'une répartition normale (voir graphique ci-dessus). Parmi les 87 départements, seulement 5 (Marne, Haut-Rhin, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Var) ont des valeurs estimées par le modèle assez éloignées des valeurs constatées.

#### Calcul des contributions des facteurs à l'écart des niveaux de vie

Soit :

$\hat{E}_d$  l'écart de niveau de vie avec la province estimé par le modèle pour un département

$\hat{E}_p$  l'écart de niveau de vie avec la province estimé par le modèle pour l'ensemble de la province

$X_d$  la valeur du facteur explicatif pour le département

$X_p$  la valeur du facteur explicatif pour la province

$b_x$  le coefficient estimé pour le facteur explicatif X

La contribution du facteur X pour l'explication de l'écart de niveau de vie entre le département et la province est égal à :

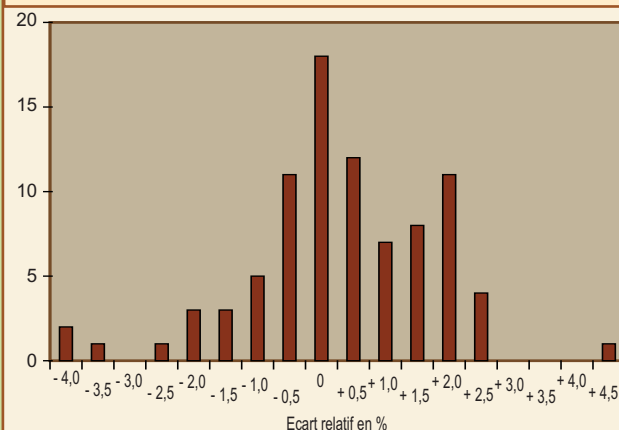
$$\text{CONTRI}(X_d) = b_x * (X_d - X_p) / (\hat{E}_d - \hat{E}_p)$$

La somme de la contribution de tous les facteurs explicatifs pour un département est égale à 1.

Par exemple, le sur-chômage dans l'Aude contribuait pour 37 % à un niveau de vie plus faible dans ce département qu'en province.

### Ecart relatif entre les niveaux de vie estimés et constatés par le modèle

Unité : nombre

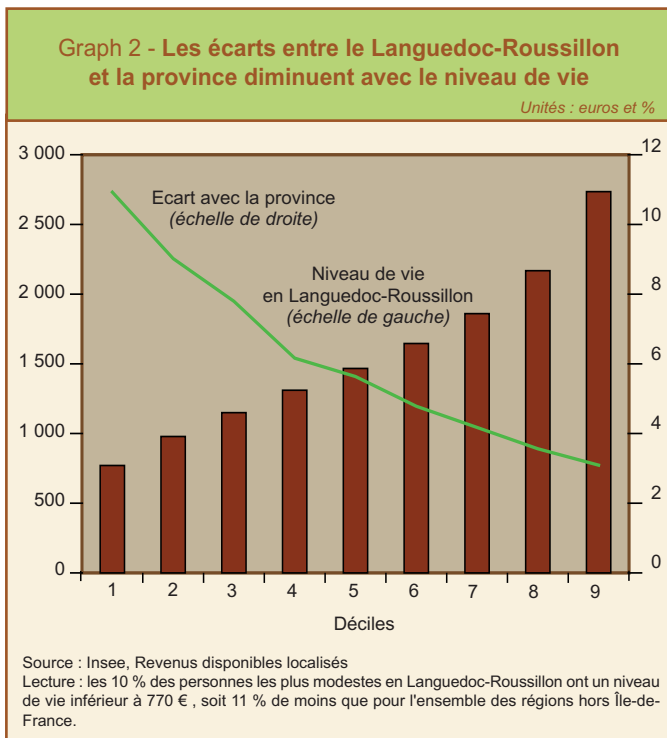


Lecture : 2 départements (hors Île-de-France) ont un niveau de vie médian estimé par le modèle inférieur à 4 % de leur niveau de vie réel.

Source : Insee

## Les écarts avec la province diminuent avec l'élévation du niveau de vie

Les écarts avec la province sont décroissants selon les déciles (*graphique 2*) : les plus modestes, dans la région, sont plus pauvres qu'ailleurs et les plus aisés ont un niveau de vie qui s'approche de la moyenne des autres régions (hors Île-de-France). C'est ainsi que les 10 % les plus pauvres ont un niveau de vie inférieur à 770 € par mois en Languedoc-Roussillon contre 865 € en province, soit 11 % de moins. A l'inverse, les 10 % des niveaux de vie les plus hauts dépassent 2 735 € dans la région contre 2 820 € en province, soit une différence de 3 %.



## L'Hérault vient en tête des cinq départements

Avec un niveau de vie médian de 1 400 € par mois, l'Aude se classe au quatrième rang métropolitain des départements les plus pauvres derrière la Seine-Saint-Denis, le Pas-de-Calais et la Creuse, et devant les Ardennes. La sous-représentation des étudiants dans l'Aude ne suffit pas à compenser les écarts de niveau de vie, liés d'abord à un fort taux de chômage, puis à la sous-représentation des cadres mais aussi à la faiblesse du taux d'activité féminine et la surreprésentation des retraités et des agriculteurs (*graphique 1*).

Le département des Pyrénées-Orientales est le sixième département métropolitain le plus bas derrière les Ardennes et devant l'Aisne. Dans ce département, l'écart de niveau de vie médian avec la province s'explique pour moitié par le chômage, pour un quart par la faiblesse du taux d'activité féminine et pour un autre quart par le déficit de cadres. La sous-représentation des étudiants est compensée par la surreprésentation des retraités.

Le Gard se classe au seizième rang des départements les moins aisés. Le sur-chômage et la faiblesse de l'activité féminine sont les deux principaux facteurs du faible niveau de vie dans ce département.

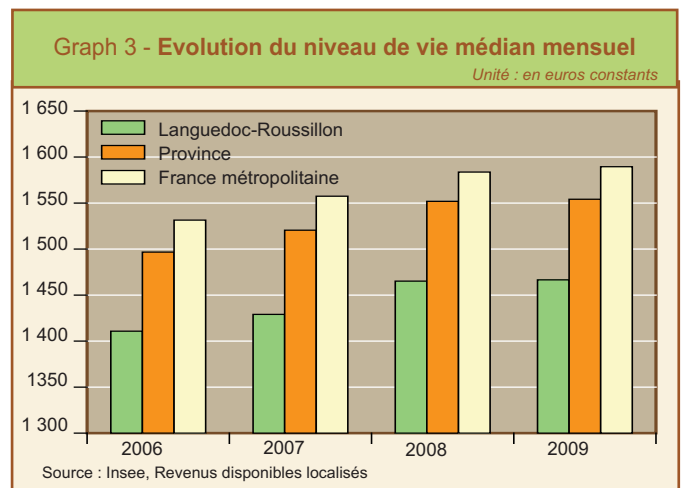
En Lozère, les causes de l'écart du niveau de vie avec la province ne sont pas les mêmes que pour les autres départements de la région. Le fort poids des agriculteurs et le faible

nombre de cadres parmi les emplois influent négativement sur le niveau de vie. Le faible taux de chômage et l'assez forte activité féminine ne suffisent pas à compenser ces effets négatifs alors que la présence forte de retraités est compensée par la faible part des étudiants.

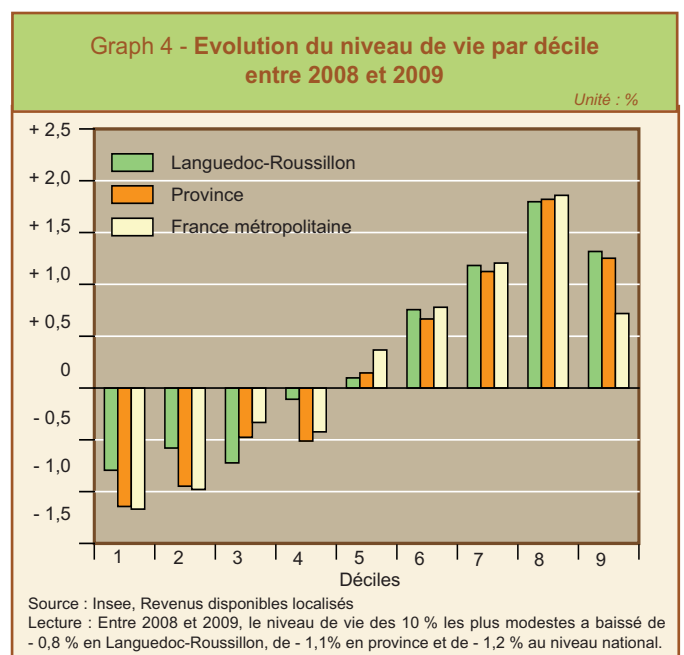
L'Hérault est le département du Languedoc-Roussillon pour lequel le niveau de vie médian est le plus élevé, même s'il demeure inférieur au niveau de la province. La forte proportion de cadres joue favorablement sur le niveau de vie. Mais, le taux élevé de chômage puis la faiblesse du taux d'activité féminine et la forte présence d'étudiants font plus que compenser cet effet favorable et expliquent en grande partie l'écart avec le niveau de vie de la province.

## Les inégalités se creusent

En un an, de 2008 à 2009 et comme pour la province, le niveau de vie médian, en euros constants, est pratiquement resté stable en Languedoc-Roussillon alors qu'il progressait auparavant (*graphique 3*). Cette stabilisation est le reflet des effets sur le revenu des ménages de la crise économique et financière, apparue à la fin du premier trimestre 2008.



Comme au niveau national ou pour la France de province, le contexte de la crise économique a davantage dégradé la situation des moins aisés (*graphique 4*). La baisse est parti-



Tab. 3 : Accentuation des inégalités entre 2008 et 2009

|                              | Evolution des déciles (en %) |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  |                  | Rapport inter-déciles 2008 (*) | Rapport inter-déciles 2009 (*) |
|------------------------------|------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------------------|--------------------------------|
|                              | 1 <sup>er</sup>              | 2 <sup>ème</sup> | 3 <sup>ème</sup> | 4 <sup>ème</sup> | 5 <sup>ème</sup> | 6 <sup>ème</sup> | 7 <sup>ème</sup> | 8 <sup>ème</sup> | 9 <sup>ème</sup> |                                |                                |
| Aude                         | - 1,0                        | -0,8             | - 1,0            | - 0,3            | - 0,3            | + 0,3            | + 1,0            | + 1,2            | + 1,6            | 3,29                           | 3,37                           |
| Gard                         | - 0,7                        | - 1,0            | - 1,0            | - 0,2            | - 0,1            | + 0,6            | + 1,1            | + 1,8            | + 1,4            | 3,47                           | 3,54                           |
| Hérault                      | - 1,1                        | - 0,3            | - 0,5            | - 0,1            | + 0,4            | + 1,0            | + 1,5            | + 2,1            | + 1,2            | 3,59                           | 3,67                           |
| Lozère                       | - 0,6                        | - 0,4            | - 0,3            | - 0,2            | + 0,2            | + 0,7            | + 1,8            | + 2,0            | + 2,2            | 3,04                           | 3,12                           |
| Pyrénées-Orientales          | - 0,3                        | - 0,3            | - 0,6            | 0,0              | + 0,1            | + 0,7            | + 1,0            | + 1,3            | + 0,8            | 3,43                           | 3,47                           |
| <b>Languedoc-Roussillon</b>  | <b>- 0,8</b>                 | <b>- 0,6</b>     | <b>- 0,7</b>     | <b>- 0,1</b>     | <b>+ 0,1</b>     | <b>+ 0,8</b>     | <b>+ 1,2</b>     | <b>+ 1,8</b>     | <b>+ 1,3</b>     | <b>3,48</b>                    | <b>3,55</b>                    |
| <b>Province</b>              | <b>- 1,1</b>                 | <b>- 1,0</b>     | <b>- 0,5</b>     | <b>- 0,5</b>     | <b>+ 0,1</b>     | <b>+ 0,7</b>     | <b>+ 1,1</b>     | <b>+ 1,8</b>     | <b>+ 1,2</b>     | <b>3,19</b>                    | <b>3,26</b>                    |
| <b>France métropolitaine</b> | <b>- 1,2</b>                 | <b>- 1,0</b>     | <b>- 0,3</b>     | <b>- 0,4</b>     | <b>+ 0,4</b>     | <b>+ 0,8</b>     | <b>+ 1,2</b>     | <b>+ 1,9</b>     | <b>+ 0,7</b>     | <b>3,38</b>                    | <b>3,44</b>                    |

\* Le rapport inter-déciles correspond à la division du neuvième décile par le premier.  
Source : Insee, revenus disponibles localisés

culièrement marquée pour les 10 % les plus pauvres qui ont vu leur niveau de vie baisser de - 0,8 % (tableau 3).

A l'inverse, le niveau de vie des 40 % les plus aisés continue d'augmenter. Pour les 10 % des niveaux de vie les plus élevés, la progression atteint + 1,3 % en un an.

En conséquence, les inégalités se creusent. En 2009, le niveau de vie placher des 10 % des plus hauts niveaux de vie est 3,6 fois plus élevé que le niveau de vie plafond des 10 % des personnes les plus modestes contre 3,5 fois l'année précédente.

En outre, le Languedoc-Roussillon est la quatrième région de France métropolitaine la plus inégalitaire derrière l'Île-de-France, la Corse et Provence-Côte d'Azur et devant Champagne-Ardenne (2).

Le phénomène d'appauvrissement des plus modestes et d'enrichissement des plus aisés se retrouve dans tous les départements de la France métropolitaine. Dans la région, les inégalités s'accroissent partout et l'Hérault demeure le département où elles sont le plus marquées.

(2) D'après le coefficient de Gini, qui permet de mesurer le degré de concentration de la distribution des niveaux de vie pour une population donnée.

### En un an, 16 900 personnes supplémentaires vivent en dessous du seuil de pauvreté

En France, en 2009, une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur à 954 € par mois, valeur correspondant par convention à 60 % du niveau de vie médian mensuel national. A titre de comparaison, le RSA socle non majoré (ex RMI) s'élevait à 455 € par mois pour une personne seule sans revenu du travail, l'allocation de solidarité aux personnes âgées à 677 €, et le SMIC à 1 051 € par mois.

En 2009, 470 500 Languedociens vivent sous le seuil de pauvreté, soit 18,6 % de la population des ménages (tableau 4). Le Languedoc-Roussillon est la deuxième région la plus touchée par la pauvreté derrière la Corse et devant Nord-Pas de Calais. L'Aude est le département de la région le plus affecté, devant les Pyrénées-Orientales, le Gard, l'Hérault et la Lozère.

Entre 2008 et 2009, la population des ménages a crû de 20 000 personnes en Languedoc-Roussillon alors que la population en dessous du seuil de pauvreté a augmenté de 16 900. C'est ainsi que le taux de pauvreté progresse de 0,5 point dans la région, soit une croissance identique à celle observée au niveau national.

### Le taux (ou risque) de pauvreté n'est qu'un indicateur

Le taux de pauvreté ne prend pas en compte la distribution des personnes sous le seuil de pauvreté. Par exemple, un taux de pauvreté de 10 % peut correspondre aussi bien au fait que 10 % des individus ont un niveau de vie de 0 euro ou au fait que 10 % des individus ont un niveau de vie proche du seuil de pauvreté. L'utilisation d'un indicateur comme l'intensité de la pauvreté ou la médiane des revenus des personnes sous le seuil de pauvreté peut permettre de relativiser le taux de pauvreté.

Le concept de niveau de vie utilisé dans RDL est parfois critiqué car il ne prend en compte que des composantes monétaires. Certains éléments non monétaires comme les loisirs, les pratiques culturelles, ou la production domestique contribuent au niveau de vie des individus. Dans une vision plus large du concept, deux individus ayant les mêmes revenus n'ont pas nécessairement les mêmes "niveaux de vie". Une technique, afin de prendre en compte ces éléments dans le revenu consiste à valoriser, en donnant un prix fictif à chacune de ces dimensions. Les loyers imputés relèvent de ce souci d'élargissement du concept de revenu. On peut en effet considérer que les propriétaires de leur résidence principale disposent d'un patrimoine, qui a une valeur d'usage, et les favorise en terme de niveau de vie par rapport aux locataires. Cet aspect n'est pas pris en compte dans la source.

On ne prend pas en compte les prestations relevant de dispositifs locaux (départements, communes). Ces prestations, parfois en nature (transports gratuits, etc...) contribuent également à améliorer la situation des plus pauvres. On se contente de constater une situation avant une éventuelle action locale.

Il est évidemment difficile d'avoir une idée de la précision des résultats. Pour l'enquête ERFS au niveau national, on estime à +/- 0,5 point l'intervalle de confiance sur le taux de pauvreté. RDL n'est pas une enquête, mais ses résultats sont calés, en partie, sur les données nationales de ERFS, alors même que le champ des deux exploitations est différent. Le taux de pauvreté issu de ERFS constitue en effet une référence. Cela introduit une déformation des résultats.

Il n'est pas raisonnable d'interpréter des différences trop faibles (quelques dixièmes de points) entre départements ou régions.

| Tab. 4 : Evolution de la pauvreté entre 2008 et 2009 |                             |                  |                         |             |                                 |             |
|--|-----------------------------|------------------|-------------------------|-------------|---------------------------------|-------------|
|  | Nombre de personnes pauvres |                  | Taux de pauvreté (en %) |             | Intensité de la pauvreté (en %) |             |
|  | 2008                        | 2009             | 2008                    | 2009        | 2008                            | 2009        |
| Aude   | 65 000                      | 67 900           | 19,3                    | 19,9        | 20,4                            | 20,7        |
| Gard   | 121 900                     | 127 500          | 18,0                    | 18,7        | 21,3                            | 20,5        |
| Hérault  | 173 400                     | 179 200          | 17,5                    | 18,0        | 20,7                            | 21,2        |
| Lozère   | 11 400                      | 11 400           | 15,7                    | 15,7        | 19,3                            | 21,1        |
| Pyrénées-Orientales                                  | 81 900                      | 84 500           | 19,1                    | 19,5        | 20,5                            | 19,3        |
| <b>Languedoc-Roussillon</b>                          | <b>453 600</b>              | <b>470 500</b>   | <b>18,1</b>             | <b>18,6</b> | <b>20,7</b>                     | <b>20,9</b> |
| <b>Province</b>                                      | <b>6 476 400</b>            | <b>6 774 300</b> | <b>13,2</b>             | <b>13,8</b> | <b>18,5</b>                     | <b>18,8</b> |
| <b>France métropolitaine</b>                         | <b>7 836 000</b>            | <b>8 173 000</b> | <b>13,0</b>             | <b>13,5</b> | <b>18,9</b>                     | <b>19,1</b> |

Source : Insee, revenus disponibles localisés  
Lecture : En 2009, 67 900 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté dans l'Aude, soit 19,9 % de la population des ménages.  
Leur niveau de vie médian s'écarte de 20,7 % du seuil de pauvreté (954 €).

Le niveau de vie médian des personnes en dessous du seuil de pauvreté est resté stable, en euros constants, et s'élève à 754 € par mois. L'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté, passe de 20,7 % en 2008 à 20,9 % en 2009.

### Les familles et les jeunes sont de plus en plus touchés par la pauvreté

Entre 2008 et 2009, la pauvreté s'est davantage intensifiée pour les personnes vivant dans les plus grands ménages, avec comme conséquence l'aggravation de la pauvreté des enfants et l'augmentation du taux de pauvreté parmi les familles et les ménages complexes<sup>(3)</sup>. A l'inverse, même s'il reste élevé, le taux de pauvreté a diminué parmi les personnes vivant seules, notamment les femmes (tableau 5).

Les familles monoparentales, les jeunes et les personnes seules demeurent les plus affectés par la pauvreté en Languedoc-Roussillon.

(3) Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées.

| Tab. 5 : Taux de pauvreté selon la structure familiale et l'âge en Languedoc-Roussillon |      |      |                    |
|---|------|------|--------------------|
|   | 2008 | 2009 | Evolution annuelle |
| <b>Taille du ménage</b>   |      |      |                    |
| 1 personne  | 25,2 | 24,0 | - 1,2              |
| 2 personnes   | 13,6 | 13,6 | 0,0                |
| 3 personnes   | 16,1 | 16,9 | + 0,8              |
| 4 personnes et plus   | 20,2 | 21,7 | + 1,5              |
| <b>Type de famille</b>  |      |      |                    |
| Famille monoparentale   | 37,3 | 38,0 | + 0,7              |
| Couple sans enfant  | 10,1 | 9,9  | - 0,2              |
| Couple avec enfants   | 15,0 | 15,9 | + 0,9              |
| Ménage complexe   | 22,9 | 27,0 | + 4,1              |
| Femme seule   | 24,9 | 23,3 | - 1,6              |
| Homme seul  | 25,6 | 24,8 | - 0,8              |
| <b>Age</b>  |      |      |                    |
| de 0 à 19 ans   | 24,6 | 25,7 | + 1,1              |
| de 20 à 24 ans  | 24,0 | 24,9 | + 0,9              |
| de 25 à 29 ans  | 18,1 | 18,8 | + 0,7              |
| de 30 à 64 ans  | 16,7 | 17,2 | + 0,5              |
| 65 ans et plus  | 13,0 | 12,6 | - 0,4              |

Source : Insee, revenus disponibles localisés

## Source et définitions

### Les revenus disponibles localisés (RDL)

Le dispositif Revenus Disponibles Localisés (RDL) permet d'observer les niveaux, les disparités et les inégalités de niveau de vie des ménages fiscaux. Réalisé en complément de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) et du dispositif Revenus Fiscaux Localisés (RFL), le dispositif Revenus Disponibles Localisés vise également à étudier la part des prestations sociales, des minima sociaux dans le revenu ainsi que la pauvreté. Le niveau géographique le plus fin disponible est celui du département.

### Revenu disponible d'un ménage

C'est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices des entrepreneurs individuels,...), revenus de remplacement (allocations chômage, retraites,...), revenus du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

### Le nombre d'Unités de Consommation d'un ménage

Il permet de tenir compte des économies d'échelle que procure la vie en commun. Selon l'échelle OCDE modifiée, le décompte effectué est le suivant :

- 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Exemple : un couple sans enfant compte pour 1,5 UC ; un couple avec deux enfants de moins de 14 ans compte pour 2,1 UC.

### Niveau de vie d'un individu

C'est le rapport entre le revenu disponible du ménage auquel appartient l'individu et le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Tous les membres d'un ménage ont le même niveau de vie.

### Niveau de vie médian

Le niveau de vie médian est le niveau de vie au-dessous (ou au-dessus) duquel se situent 50 % des niveaux de vie.

### Déciles de niveau de vie

Si on ordonne la distribution des niveaux de vie, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de niveau de vie :

- le premier décile (noté généralement D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des personnes
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des personnes.

Le premier décile est, de manière équivalente, le niveau de vie au-dessus duquel se situent 90 % des personnes ; le neuvième décile est le niveau de vie au-dessus duquel se situent 10 % des personnes.

### Taux de pauvreté

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

### Intensité de la pauvreté

L'intensité de la pauvreté (ou « poverty gap ») est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

Formellement, il est calculé de la manière suivante :

$$(\text{seuil de pauvreté} - \text{niveau de vie médian de la population pauvre}) / \text{seuil de pauvreté}$$

Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

## Pour en savoir plus

### Liens Internet

- Indicateurs européens sur l'inclusion sociale

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/sdi/indicators/theme3>

- Définitions et méthode sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

- Données détaillées téléchargeables sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr), rubrique «base de données», «données locales».

### Publications

- «Près d'un habitant du Languedoc-Roussillon sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté», *Repères Chiffres n° 3, Avril 2011*

- «Les niveaux de vie en 2009 », *Insee Première n° 1365, août 2011*

- «Les niveaux de vie en 2008», *Insee Première n° 1311, septembre 2010*

- «Les inégalités de niveaux de vie entre 1966 et 2007», *Insee Première n° 1266, novembre 2009*

- «Différents profils des régions et des départements» *La France et ses régions, Insee, Edition 2010*

- «Les revenus et le patrimoine des ménages», *édition 2011, Insee Références, avril 2011*

- «France, portrait social», *édition 2010, Insee Références, novembre 2010.*

- «La montée en charge du RSA», *Politiques sociales et familiales n° 104, Cnaf, juin 2011*

- «Niveaux de vie et pauvreté en 2009  
La crise a touché tous les Champardennais, mais plus durement les plus modestes», *Insee Flash n° 141, février 2012-03-02*

- «La pauvreté en Europe», *Observatoire des inégalités, janvier 2010*